



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce document a été numérisé par le CRDP de Rennes

**pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement
professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

SUJET

Marc travaille dans une entreprise de menuiserie avec 3 collègues. Aujourd'hui, il doit couper plusieurs planches à la scie circulaire. En voulant retirer un petit morceau de bois qui le gênait, Marc se sectionne deux doigts.

Deux de ses collègues, ayant observés la scène se précipitent. L'un d'entre eux est sauveteur secouriste du travail, il intervient.

1- PARTIE SECOURISME (7 points)

1-1 Indiquer les 4 actions que doit effectuer le sauveteur secouriste du travail

1-2 Numéroté par ordre de priorité, les 4 actions à mettre en œuvre

1.3 Citer le numéro de téléphone qui doit être appelé

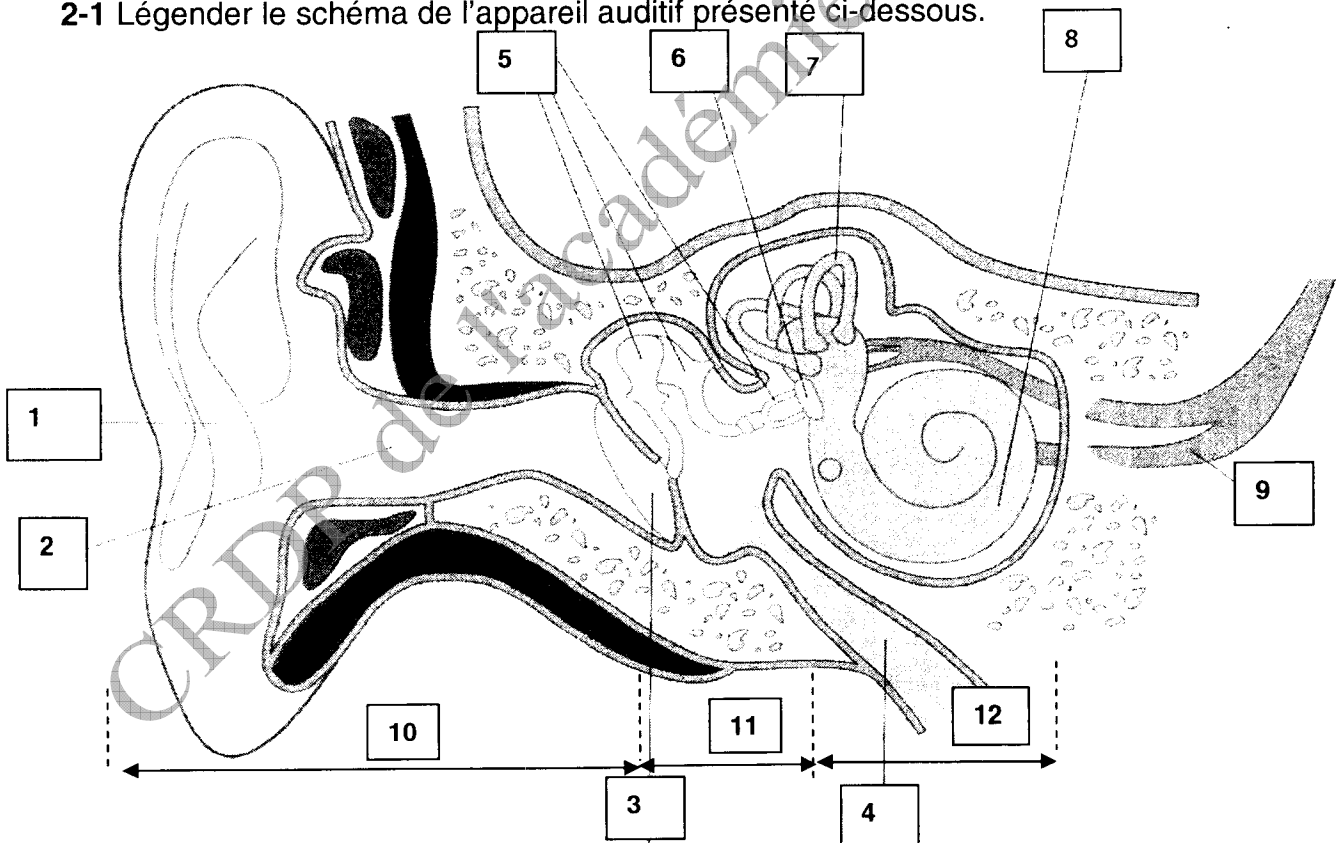
1.4 Lister quatre informations que doit contenir le message d'alerte.

1.5 Citer trois actions complémentaires que le SST doit mettre en œuvre avant l'arrivée des secours.

2- PARTIE BIOLOGIE (6 points)

Marc est régulièrement exposé à un niveau sonore qui dépasse 90 dB.

2-1 Légender le schéma de l'appareil auditif présenté ci-dessous.



	Session	2009		Facultatif : code
Examen et spécialité				
Brevet Professionnel Menuisier / Brevet Professionnel Charpentier				
Intitulé de l'épreuve				
UF2 Hygiène, prévention, secourisme				
Type	Facultatif : date et heure	Durée	Coefficient	N° de page / total
SUJET		1H00		1/2

SUJET

(document extrait du livre de VSP en CAP, collection les nouveaux cahiers, édition Foucher)

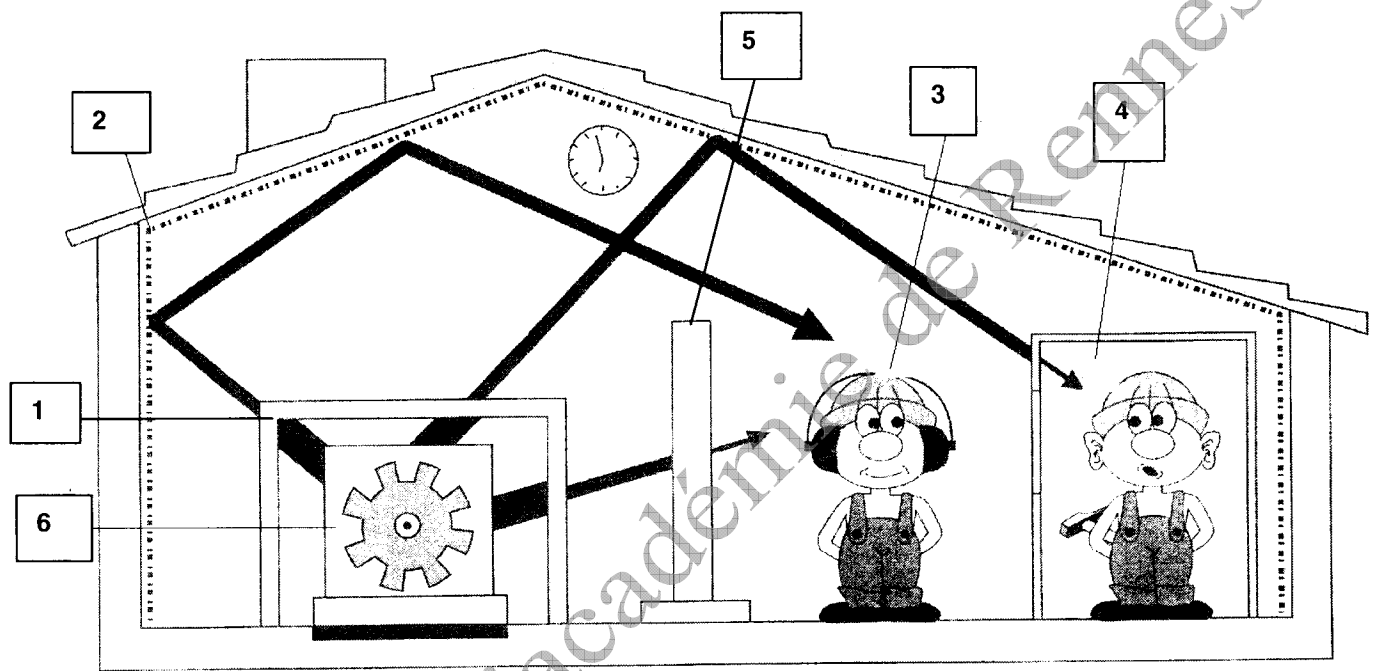
2-2 Indiquer le rôle général de chaque partie de l'appareil auditif

2-3 Nommer les deux types de surdité

2-4 Indiquer la valeur du seuil légal pour une journée de travail de 8 heures

3- PARTIE PREVENTION (7 points)

3-1- Indiquer les mesures de prévention représentées sur le schéma ci-dessous



(document extrait du livre d'HPS édition Delagrave)

3-2 Depuis novembre 2001, toutes les entreprises ont obligation d'identifier tous les risques liés à leur activité professionnelle et de les répertorier dans un document ainsi que les mesures de prévention

3-2-1 Indiquer le nom de ce document

3-2-2 Nommer la personne chargée de contrôler sa présence dans les entreprises

3-2-3 Préciser le risque encouru par une entreprise en cas d'absence de ce document

3.3 - Le suivi médical des salariés par le médecin du travail fait aussi partie de la prévention.

3-3. 1 Indiquer trois visites médicales obligatoires

3.3.2 Préciser l'intérêt de ces visites médicales.

3.3.3 En dehors du contrôle médical des salariés, préciser deux autres rôles du médecin du travail.

Brevet Professionnel Menuisier / Brevet Professionnel Charpentier	Rappel codage
UF2 Hygiène, prévention, secourisme	2/2